**République du Cameroun**

Paix – Travail – Patrie

**DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 DU 22 OCTOBRE 2018, POUR LA REALIATION DE L’AUDIT ECONOMIQUE DE LA FILIERE AVICOLE.**

**Financement : BIP MINEPAT 2018**

**Imputation : Chapitre 94**

PIECE N° 01

**LETTRE D’INVITATION À SOUMISSIONNER**

|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  **Paix-Travail-Patrie**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **REPUBLIC OF CAMEROUN**  **Peace-Work-fatherland**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **MINISTERE DE L’ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION**  **ET DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SOUS-DIRECTION DU BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SERVICE DES MARCHES PUBLICS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SUB DEPARTMENT OF BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |

**N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ /L/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP/Mv**  **Yaoundé, le**

**Le Ministre,**

**A**

**Monsieur le Directeur Général de KIAMA S.A**

BP 15 709 YAOUNDE

TEL :

**-Yaoundé-**

**Objet** : Réalisation de l’audit économique de la filière avicole

Monsieur le Directeur Général,

J’ai l’honneur de vous informer que votre entreprise a été pressentie pour l’exécution des travaux sus mentionnés, suivant autorisation de gré à gré N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018.

Je vous invite à soumissionner pour l’exécution de cette prestation. Un jeu complet du Dossier de Consultation peut être consulté et retiré au service des Marchés Publics du MINEPAT, à la porte 005 du bâtiment principal du MINEPAT. Toutes les soumissions doivent être rédigées en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et devront parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005 du Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire, sis à l’adresse susmentionnée, au plus tard le ………………à 10 heures, heure locale avec la mention :

**DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018, passé de gré à gré pour la réalisation de l’audit économique de la filière avicole**

« A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Vous voudrez bien nous communiquer, à l’adresse sus mentionnée, dans un délai maximum de cinq (05) jours à partir de la réception de la présente lettre d’invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d’invitation et si vous voulez soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l’Economie, de la Planification**

**et de l’Aménagement du Territoire**

**ampliations :**

* MINMAP (pour information)
* ARMP (pour publication et archivage)
* Président CMPM (pour information)

|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  **Paix-Travail-Patrie**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **REPUBLIC OF CAMEROUN**  **Peace-Work-fatherland**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **MINISTERE DE L’ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION**  **ET DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SOUS-DIRECTION DU BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SERVICE DES MARCHES PUBLICS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SUB DEPARTMENT OF BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |

**N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ /L/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP/Mv**  **Yaoundé, le**

**Le Ministre,**

**A**

**Monsieur le Directeur Général de GOLD SARL**

BP 25 129 YAOUNDE

TEL :

**-Yaoundé-**

**Objet** : Réalisation de l’audit économique de la filière avicole

Monsieur le Directeur Général,

J’ai l’honneur de vous informer que votre entreprise a été pressentie pour l’exécution des travaux sus mentionnés, suivant autorisation de gré à gré N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018.

Je vous invite à soumissionner pour l’exécution de cette prestation. Un jeu complet du Dossier de Consultation peut être consulté et retiré au service des Marchés Publics du MINEPAT, à la porte 005 du bâtiment principal du MINEPAT. Toutes les soumissions doivent être rédigées en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et devront parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005 du Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire, sis à l’adresse susmentionnée, au plus tard le ………………à 10 heures, heure locale avec la mention :

**DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018, passé de gré à gré pour la réalisation de l’audit économique de la filière avicole**

« A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Vous voudrez bien nous communiquer, à l’adresse sus mentionnée, dans un délai maximum de cinq (05) jours à partir de la réception de la présente lettre d’invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d’invitation et si vous voulez soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l’Economie, de la Planification**

**et de l’Aménagement du Territoire**

**ampliations :**

* MINMAP (pour information)
* ARMP (pour publication et archivage)
* Président CMPM (pour information)

|  |  |
| --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  **Paix-Travail-Patrie**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **REPUBLIC OF CAMEROUN**  **Peace-Work-fatherland**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **MINISTERE DE L’ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION**  **ET DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **SECRETARIAT GENERAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |
| **DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SOUS-DIRECTION DU BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SERVICE DES MARCHES PUBLICS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SUB DEPARTMENT OF BUDGET**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |

**N°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ /L/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP/Mv**  **Yaoundé, le**

**Le Ministre,**

**A**

**Monsieur le Directeur Général de SENSE SARL**

BP 10 198 YAOUNDE

TEL :

**-Yaoundé-**

**Objet** : Réalisation de l’audit économique de la filière avicole

Monsieur le Directeur Général,

J’ai l’honneur de vous informer que votre entreprise a été pressentie pour l’exécution des travaux sus mentionnés, suivant autorisation de gré à gré N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018.

Je vous invite à soumissionner pour l’exécution de cette prestation. Un jeu complet du Dossier de Consultation peut être consulté et retiré au service des Marchés Publics du MINEPAT, à la porte 005 du bâtiment principal du MINEPAT. Toutes les soumissions doivent être rédigées en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et devront parvenir à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 005 du Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire, sis à l’adresse susmentionnée, au plus tard le ………………à 10 heures, heure locale avec la mention :

**DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018, passé de gré à gré pour la réalisation de l’audit économique de la filière avicole**

« A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Vous voudrez bien nous communiquer, à l’adresse sus mentionnée, dans un délai maximum de cinq (05) jours à partir de la réception de la présente lettre d’invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d’invitation et si vous voulez soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l’Economie, de la Planification**

**et de l’Aménagement du Territoire**

**ampliations :**

* MINMAP (pour information)
* ARMP (pour publication et archivage)
* Président CMPM (pour information)

PIECE N° 02

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

**Article 1: OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la Réalisation de l’audit économique de la filière avicole.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION**

Le prestataire est tenu de soumissionner pour le projet présenté par le Maître d’Ouvrage.

Le Maître d’Ouvrage se réserve la faculté de ne pas donner suite à la consultation sans qu’il y ait lieu à réclamation de la part des soumissionnaires.

Après la remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque raison que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l’expiration du délai de remise des offres.

**ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION**

Les documents faisant partie de la présente consultation se décomposent comme suit :

* + La lettre d’invitation à soumissionner;
  + Règlement Particulier de la Consultation ;
  + Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
  + Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
  + Devis quantitatif ;
  + Modèle de Soumission ;

**ARTICLE 4 : ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L’OFFRE**

**1.-** Les offres issues de la présente consultation sont sur prix forfaitaires et unitaires. Le soumissionnaire devra remplir, en lettres et en chiffres, les prix unitaires et forfaitaires des bordereaux de prix, les porter dans le détail estimatif et les multiplier par les quantités indiquées, de façon à obtenir le montant total de son offre.

**2.-** L’établissement des prix est réputé avoir été fait sur la base des conditions économiques en vigueur en République du Cameroun, pour la durée du Marché.

**ARTICLE 5 : PRESENTATION GENERALE DES OFFRES**

Les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et quatre (06) copies marquées comme tels. Les plis contenant les offres sont contenus dans une enveloppe anonyme fermée et scellée portant la mention :

**« DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018, passé de gré à gré pour la réalisation de l’audit économique de la filière avicole**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »**

L’enveloppe anonyme devra contenir trois enveloppes fermées et scellées, désignées par les lettres A, B, C :

* l’enveloppe A portera la mention « OFFRES ADMINISTATIVES » ;
* l’enveloppe B portera la mention « OFFRE TECHNIQUE » ;
* l’enveloppe C portera la mention « OFFRE FINANCIERE »

et en page de garde de chaque offre sera indiqué : nom et adresse du soumissionnaire, le titre de la consultation.

1. **1ère ENVELOPPE (ENVELOPPE A) – OFFRE ADMINISTRATIVE**

Pour toute entreprise ou groupement d’entreprises soumissionnaire, l’enveloppe A contiendra :

A1 – La déclaration indiquant l’intention de soumissionner signée du représentant légal ou du mandataire du groupement et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s’il s’agit d’une société, la raison sociale et l’adresse du Siège Social ;

A2 – La copie de la patente en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;

A3 – L’original de l’attestation de non redevance délivrée par le comptable assignataire ;

A4– L’original de l’attestation de non faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première

Instance du domicile du soumissionnaire ;

A5 – L’original de l’attestation de soumission CNPS, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à cet organisme les sommes dont il est redevable ;

A6 – L’original de l’attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;

A7 – Le plan de localisation des bureaux du soumissionnaire ;

A8 – L’original de l’attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l’ARMP;

1. **2EME ENVELOPPE (ENVELOPPE B)- OFFRE TECHNIQUE**

Elle contiendra les documents cités et placés dans l’ordre ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | **DOCUMENTS** | OPERATION A REALISER | AUTHENTIFICATION |
| **B1** | | Références de l’entreprise | Liste de trois marchés des travaux similaires déjà exécutés pendant les trois dernières années | Montant des travaux, copies des Marchés (1ère et dernière pages) et des PV de réception et/ou de certificats de bonne fin des travaux |
| B2 | Propositions techniques et méthodologiques | Conformément aux spécifications, elle comprendra : l’organisation de l’entreprise (méthodologie d’exécution, ordonnancement des activités, planning de contrôle ; | Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document |
| B3 | Liste du personnel | Le personnel d’encadrement adéquat dans le cadre des présentes prestations | Joindre pour chacun, diplômes et un CV signé et daté, |
| B4 |  |  |  |
| **B5** | (CCAP), paraphé | Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) | Paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date, la signature et le cachet du soumissionnaire |
| **B6** | (CCTP) paraphé | Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) | Paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date et le cachet du soumissionnaire |

– **3 EME ENVELOPPE (ENVELOPPE C) – OFFRE FINANCIERE**

Elle contiendra les documents placés dans l’ordre indiqué dans le tableau ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | DOCUMENTS | OPERATIONS A REALISER | AUTHENTIFICATION |
| **C1** | Soumission | Modèle joint dûment complété avec indication du montant de la proposition | Date, timbré, signature, nom et cachet du soumissionnaire |
| **C2** | Bordereau des prix unitaires | Original du cadre du bordereau des prix dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres | Paraphé sur chaque page, signature et cachet du soumissionnaire sur la dernière page |
| **C3** | Détail estimatif | Original du cadre du détail estimatif dûment complété par le soumissionnaire | Paraphé sur chaque page, signature et cachet du soumissionnaire sur la dernière page |

**Les prix sont fermes et non révisables.**

**B.2- REMISE DES OFFRES**

**2.1°- Remise des offres**

Les offres rédigées en Français en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du dossier de consultation, devront être déposées dans les services du Maître d'ouvrage, à ……………. à 11 H 00, heure locale et devront porter la mention:

**« DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N°006138/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE2/CEA5 du 22 octobre 2018, passé de gré à gré pour la réalisation de l’audit économique de la filière avicole**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »**

A leur réception, les plis sont revêtus d’un numéro d’ordre, de l’indication de la date et de l’heure d’arrivée sur un registre spécial. Les plis resteront cachetés jusqu’au moment de l’ouverture.

**2.2°- Ouverture des plis.**

Seuls peuvent être ouverts, les plis reçus dans les conditions fixées ci-dessus.

Si l’enveloppe extérieure n’est pas scellée et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus, le Maître d’Ouvrage ne portera pas la responsabilité d’une erreur de destination ou d’une ouverture des plis prématurée. Une offre qui aurait été ouverte trop tôt pour cette raison sera rejetée et renvoyée au soumissionnaire.

L'ouverture des offres aura lieu au plus tard le **………….. à …………..** heures précises par le Maître d’Ouvrage à …………..***.***

Il commettra une sous commission ad hoc qui procédera à l’analyse. Le rapport d’analyse, la proposition d’attribution, le projet de marché, le dossier de consultation et l’autorisation de gré à gré seront transmis à la Commission de Passation de Marchés auprès du Maitre d’ouvrage pour avis ;

**Article 6 : DELAI d’exécution des travaux**

Le délai en temps calendaire d’exécution et de livraison des travaux sera proposé par le soumissionnaire.

**ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l’offre a été reconnue conforme au dossier de consultation et qui a été la moins-disante.

Le maître d’ouvrage se réserve le droit d’annuler cette consultation et de rejeter toutes les offres à tout moment avant attribution du marché, sans encourir la responsabilité à l’égard du ou des soumissionnaires affectés par sa décision, ni l’obligation de les informer des raisons de sa décision.

Après publication des résultats, les offres non retenues sont mises à la disposition des soumissionnaires qui en sont avisés. Elles seront détruites si elles ne sont pas retirées dans un délai de 15 jours à compter de la date d’attribution.

**ARTICLE 8: CRITERES D’ANALYSE DES OFFRES**

Les offres sont ouvertes en une seule fois et évaluées en trois étapes.

**8.1 1ère étape : Examen de la conformité des pièces administratives**.

1. Le dossier administratif doit être complet et toutes pièces valides et authentiques ;
2. Les offres dont le dossier administratif est conforme sont ensuite évaluées techniquement.

En tout état de cause, les pièces administratives manquantes doivent être produites avant l’attribution définitive du marché.

**8.2 2e étape  Evaluation des Offres Techniques**

L’offre technique contenue dans l’enveloppe B sera évaluée suivant les critères essentiels suivants:

**1- Méthodologie d’exécution : 35 points**

**2- Personnel technique affecté au projet : 40 points**

**3- Présentation : 05 points**

**4- Références de l’entreprise :** **20 points**

Seules les offres ayant atteint la note technique minimale de 70% seront soumises à l’analyse financière.

* 1. **3e étape Analyse des Offres Financières**

La Sous-commission d’analyse vérifiera si les offres financières sont conformes et complètes.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après :

* s’il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités du **dossier de consultation,** le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
* S’il y a contradiction entre le prix en chiffre et le prix en lettres, le prix en lettres prévaudra ;
* Si le Soumissionnaire n’accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée et sa Garantie de soumission pourra être confisquée.

Les Principaux critères éliminatoires sont :

* + Omission, dans le bordereau des prix, d’un prix unitaire quantifié ;
  + Dossier technique ou financier incomplet ;
  + Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

**8.4 Détail estimatif**

L’offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n’a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n’est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

**ARTICLE 9– PROCEDURES D’ATTRIBUTION ET DE PASSATION DU MARCHE**

Le Maître d’Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire retenu, dont il aura déterminé que l’offre est conforme pour l’essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qui a présenté l’offre évaluée la mieux disante et techniquement qualifiée, conformément à l’article 33 du Code des Marchés Publics en respectant la formule suivante :

La note Globale (NG) à attribuer à chaque candidat sera calculée sur la base de la formule :

NG = 70%NT + 30%NF

où NT désigne la note technique et NF la note financière.

L’offre la mieux disante sera celle ayant obtenu la meilleure note globale.

PIECE N° 03

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P)**

**I.- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

***A/- Dispositions Administratives Générales***

**Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation de l’audit économique de la filière avicole.

**Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché a été passé après suivant la règle de procédure de gré à gré conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 : LANGUE APPLICABLE AU MARCHE**

La langue applicable au présent marché est la langue officielle dans laquelle le Cocontractant a rédigé son offre (le Français ou l’Anglais).

**Article 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS**

**4.1- Pièces constitutives**

Les pièces documents contractuels du présent marché sont, par ordre de priorité :

* le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
* le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
* le bordereau des prix unitaires ;
* Le devis quantitatif et estimatif ;
* L’offre du Cocontractant ;
* Le dossier de consultation.

**4.2- Textes généraux applicables**

En ce qui n’est pas contraire aux dispositions de la présente convention, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux suivants :

* la Loi N°2014/026 du 23 décembre 2014, portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l’Exercice 2015 ;
* Le Décret n°2003/651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d’application du régime fiscal des Marchés Publics ;
* Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
* Le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passations des Marchés Publics ;
* Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
* Le Décret N°2012/76 du 08 Mars 2012 modifiant et complètent certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l’Agence de Régulation des Marchés Publics ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures et services mis en vigueur par l’arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 ;
* La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l’application du Code des Marchés Publics ;
* La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l’exécution et le contrôle des Marchés Publics.
* La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l’exécutions des Marchés Publics ;
* La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, Portant Instructions relatives à l’Exécution des lois de Finances, au Suivi et au contrôle de l’Exécution du Budget de l’État, des Entreprisses et Etablissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l’exercice 2018.
* Les normes en vigueur en République du Cameroun.

**ARTICLE 5 : -DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

Pour l’application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

**Les attributions du Maître d’Ouvrage** sont dévolues au Ministre de l’Economie, de la Planification et

de l’Aménagement du Territoire est le des prestations, objet du présent Marché.

**Les attributions de l’Ingénieur du Marché** sont dévolues au Chef de la Division des Analyses Politiques et Economique;

**Les attributions du chef de service** sont dévolues au Directeur Général de l’Economie, de la Programmation des Investissements Publics.

**ARTICLE 6 : REPRESENTANT DU COCONTRACTANT**

Dans les cinq (5) jours qui suivent la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux, le cocontractant devra obligatoirement désigner un chef de mission de qui assurera la réalisation des travaux dont il est titulaire, pendant toute leur durée.

**ARTICLE 7 : – ORDRES DE SERVICE, CORRESPONDANCES ET ELECTION DE DOMICILE**

**7-1 ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES**

L’ordre de service de commencer les travaux est signé par le Chef de Service du marché et notifié par l’ingénieur.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par l’Ingénieur du marché.

Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront proposés par le Maître d’œuvre et seront exécutables après leur signature par le Maître d’ouvrage.

Le cocontractant dispose d’un délai de 5 jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d’émettre des réserves ne dispense pas l’Entreprise d’exécuter les ordres de service reçus.

Le cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l’Ingénieur du marché, avec copie au Chef de Service du marché.

**7-2 ELECTION DE DOMICILE**

Le cocontractant devra dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la notification de l’approbation du marché faire élection de domicile à Yaoundé.

.

**CHAPITRE**

**Article 8 : DELAI d’exécution des travaux**

Le délai en temps calendaire de d’exécution et de livraison des travaux est de trois (03) moiset court à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux délivré par l’ingénieur du marché.

**Article 9 : LIEU D’EXECUTION**

Le lieu de livraison et d’exécution des travaux sus-indiqués est fixé sur le site du projet sis à Yaoundé.

**Article 10 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

La description détaillée du contrôle est donnée dans le DQE du présent dossier de consultation. Le cocontractant reste entièrement responsable vis-à-vis du Maitre d’Ouvrage de l’organisation des essais et prend toutes les décisions qui s’imposent du fait des contrôles et des résultats des essais réalisés.

**Article 11 : ROLE et responsabilité DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant assure la réalisation des travaux conformément aux obligations et aux prescriptions contenus dans le présent dossier de consultation;

Le chef de Service doit recevoir copies des ordres de service et notification y relatif emmenant du cocontractant et ce dans un délai de huit jour à compter de la date de notification à l’entreprise

Les ordres de service faisant suite à une décision du Maitre d’Ouvrage doivent être notifiés dans un délai de huit jours

Le non respect de ses obligations après une mise en demeure du chef de service peut entrainer le remplacement du personnel impliqué ou la résiliation du marché.

**ARTICLE 12 : - SOUS-TRAITANCE**

Sauf autorisation expresse du Maître d’ouvrage, le cocontractant ne pourra confier à des sous-traitants l’exécution d’une partie des travaux faisant l’objet du présent marché : le cas échéant, cette autorisation n’affranchit le cocontractant d’aucune de ses obligations contractuelles.

**Article 13 : PIECES à fournir par LE COCONTRACTANT**

Le cocontractant produira à l’Administration dans un délai de quinze (15) jours avant la notification du présent marché quinze (15) exemplaires des pièces constitutives du présent marché. Si ces prestations sont faites par l'Administration le cocontractant remboursera les frais correspondants.

**ARTICLE 14:- PERSONNEL ET MATERIEL A METTRE EN PLACE**

Le programme d’action comprendra notamment la liste du matériel ainsi que la liste détaillée du personnel employé du cocontractant pour l’exécution du présent marché en conformité avec les listes soumises dans l’offres.

Le programme d’action sera remis par le cocontractant au plus tard (15) jours après la notification du marché et constituera une pièce contractuelle après approbation par le chef de service.

L’agrément de l’offre en phase de soumission vaut approbation du personnel et du matériel présenté sauf cas de force majeure dument reconnu par le Maitre d’Ouvrage. Le cocontractant sera par conséquent tenu de mettre en place le personnel figurant dans sa soumission.

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l’offre technique n’interviendra qu’après un agrément écrit du Maitre d’œuvre.

En cas de modification, le cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence (qualification et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

En tout état de cause, les listes du personnel et matériel d’encadrement à mettre en place seront soumises à l’agrément du Maitre d’œuvre, dans les quinze (15) jours qui suivent l’ordre de service de commencer les travaux. Le Maitre d’œuvre disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

Le visa du Maître d’œuvre n’atténuera en rien la responsabilité de l’attributaire pour la conception des ouvrages et l’exécution des travaux correspondants.

**ARTICLEE 15 : - REMPLACEMENT DU PERSONNEL D’ENCADREMENT**

Le représentant du cocontractant et le chef de chantier, devront être agréés par le Maître d’œuvre. Ces agents ne pourront être déplacés ou exclus du chantier sans l’accord écrit préalable de ce dernier.

Le Chef de Service du Marché a le droit d’exiger le changement des agents et ouvriers du cocontractant pour insubordination, incapacité ou défaut de probité.

Le cocontractant demeure responsable des fraudes ou malfaçons qui seraient commises par ses agents ouvriers dans la fourniture et l’emploi des matériaux.

Le remplacement de l’agent en cause ne devra en aucun cas interrompre la continuité des travaux. Tous les frais y découlant seront à la charge du cocontractant.

En cas de maladie ou d’accident, le cocontractant devra remplacer sans délais tout agent qui se trouverait empêché d’exécuter les tâches qui lui seront confiées normalement par l’application du présent contrat. Si le Maître d’œuvre demande le remplacement d’un agent pour faute grave dûment constatée par les deux parties, le titulaire devra pourvoir au remplacement immédiat de ce dernier à ses frais.

**ARTICLE 16 : CONTROLE TECHNIQUE**

L’attributaire engagera sa responsabilité sur les décisions qu’il serait amené à prendre découlant de l’interprétation des résultats des essais

**ARTICLE 17: - TRAVAIL DE NUIT, DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES ET CHOMES**

Les travaux ne pourront se poursuivre ni la nuit, ni les dimanches, ni les jours fériés sans l’autorisation écrite préalable du Chef de service du marché.

Les parties s’engagent à respecter les clauses prévues par le code du travail.

**Article 18 : RAPPORTS entre les intervenants dans le marche et LE COCONTRACTANT**

Le cocontractant et le maître d’ouvrage ainsi que le chef de service du marché s’interdisent toutes communications verbales qui ne seraient pas confirmées par écrit.

**ARTICLE 19: - MESURES DE SECURITE**

**19-1 HYGIENE ET SECURITE**

Le cocontractant sera tenu d’assurer à ses frais l’hygiène et la sécurité en ce qui concerne son personnel et la sécurité publique. Il devra se soumettre à toutes les obligations mises à sa charge par les lois, décrets, règlements de police, de voiries ou autres en vigueur, et aux obligations qui lui seraient imposées par l’Inspecteur du Travail.

**19- 2 POLICE ET SECURITE DU CHANTIER**

Le cocontractant du gros œuvre assurera la bonne tenue, l’ordre, l’hygiène et la surveillance du chantier, de ses abords et de la voie publique, conformément aux lois, décrets, règlements de police, de voirie et cela conformément aux usages des professions du bâtiment de telle sorte que le Maître d’ouvrage ne soit jamais inquiété, ni poursuivi à ce sujet.

Sauf demande contraire du Maître d’ouvrage, il fera son affaire des réclamations qui pourraient naître tant du voisinage que des services administratifs ou de police à l’occasion de ses travaux.

Il assurera également les dispositifs d’hygiène, de sécurité, la signalisation et l’éclairage réglementaires du chantier.

**C/- DISPOSITIONS FINANCIERES**

**Article 20 : ASSURANCES obligatoires**

Le cocontractant devra justifier qu’il est titulaire d’une police d’assurance individuelle de responsabilité civile pour les dommages de toutes natures causés aux tiers du fait :

* de son personnel salarié en activité ou non, ou celui dont il est également responsable ;
* des matériels d’industrie, de commerce d’entreprise ou d’exploitation qu’il utilise qu’il soit ou non sa propriété;
* des travaux exécutés avant la réception ;
* d’un événement engageant ses responsabilités.

Il s’engage à prendre en charge tous recours qui pourraient être exercés contre le Maître d’ouvrage du fait des dommages mentionnés ci-dessus.

Le cocontractant devra présenter une attestation délivrée par la Compagnie d’Assurance auprès de laquelle il aura souscrit sa police « Responsabilité Civile » garantissant les conséquences pécuniaires des dommages précités, tant en vertu du droit commun, qu’en application du marché.

**ARTICLE 21: - MONTANT DU CONTRAT ET MODALITES DU PAIEMENT**

Le montant du présent marché s’élève à la somme :……… **FCFA TTC** **(…………Francs CFA Toutes Taxes Comprises)**  conformément au devis ci-après :

En contre partie des paiements à effectuer par le Maître d’Ouvrage dans les conditions indiquées dans le marché, l’entrepreneur s’engage par les présentes à exécuter les travaux conformément aux dispositions de la lettre commande.

Le présent marché est à prix unitaires et forfaitaires ; ces prix sont définitifs, fermes et non révisables.

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues par virement au compte n**°………………………**ouvert au nom de …………………….. BP …………….. dans les livres de …………………………

**ARTICLE 22: - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – VARIATION DANS**

**LA MASSE DES TRAVAUX ET DE LA NATURE DES OUVRAGES**

Qu’il s’agisse d’augmentation dans la masse des travaux, ou d’ouvrages non prévus au contrat, aucun travail supplémentaire ne pourra être exécuté par Le Cocontractant, s’il n a pas fait au préalable l’objet d’un ordre de service du Maître d’ouvrage le prescrivant explicitement accompagné d’un devis chiffré.

Les travaux supplémentaires devront résulter :

* soit de prestations volontairement « différées » lors de la passation du marché ;
* soit de décisions du Maître d’ouvrage quand au programme de l’opération et ses équipements ;
* soit de circonstances exceptionnelles à soumettre à l’appréciation du Maître d’ouvrage.

Les efforts de tous les participants doivent viser à éviter les travaux supplémentaires en dehors des cas ci-dessus.

**ARTICLE 23 AVANCE DE DEMARRAGE.**

Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du cocontractant, il pourra être accordé une avance de démarrage d’un montant au plus égal à trente pour cent (30 %) du montant du marché sans justification.

Cette avance devra être cautionnée à cent pour cent (100 %) par un établissement bancaire installé sur le territoire Camerounais et agréé par le Ministère des Finances.

L’avance de démarrage sera remboursée par prélèvement de 30% du montant des travaux de chaque décompte à partir du premier décompte du marché. Il doit être terminé au plus tard lorsque le montant des travaux atteints les 70% de la valeur du marché. En tout état de cause, le remboursement devra être terminé un mois avant la date d’expiration du délai contractuel.

**Article 24: Règlement des travaux**

**24.1. Constatation des travaux exécutés**

Avant le 30 de chaque mois, l’entrepreneur et le Maître d’œuvre établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

**24.2. Décompte mensuel**

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, l’entrepreneur remettra en sept (07) exemplaires au Maître d’œuvre, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes ), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l’exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé à l’entrepreneur. Le décompte du montant des taxes fera l’objet d’une écriture d’ordre entre les budgets du Ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l’acompte à payer à l’entrepreneur sera mandaté comme suit :

- 98,9% versé directement au compte de l’entrepreneur ;

- 1,1% versé au trésor public au titre de l’AIR dû par l’entrepreneur.

**ARTICLE 25 : - CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

RAS

**ARTICLE 26 : - NANTISSEMENT**

En vue de l’application du régime de nantissement institué par le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004, sont définis comme :

* L’Autorité chargé de la liquidation des dépenses : ……………………;
* L’Autorité chargé du paiement de la TVA
* L’Autorité compétente pour fournir les renseignements : le ………………….
* Le comptable payeur est …………………..
* Le nantissement est soumis aux règlements applicables en cette matière aux marchés publics de l’Etat ;
* Le mode de paiement est le virement bancaire.

**Article 27: RETENUE de garantie**

A titre de garantie des travaux, il sera opéré sur le montant de chaque acompte mensuel, une retenue de 10% du montant de la partie d’ouvrage concernée de cet acompte.

Cette retenue de garantie pourrait être remplacée par une caution bancaire d’égal montant, émise par l’autorité monétaire.

La présente retenue sera restituée ou la caution qui la remplace libérée douze (12) mois après la réception provisoire par l’établissement d’une main levée.

**Article 28 DROITS de timbre et d’enregistrement**

Le présent marché est soumis aux formalités d’enregistrement. A cet effet, sept (07) exemplaires originaux des pièces constitutives du contrat seront timbrés et enregistrés par les soins du cocontractant.

Après enregistrement, cinq (5) exemplaires originaux enregistrés et (5) copies du contrat devront être retournés dans le délai sus prescrit pour diffusion.

**Article 29: LE régime fiscal et douanier**

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

**D/- Clauses diverses**

**Article 30: CAS de force majeure**

En cas de force majeure, le cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s’il a averti l’administration de l’événement. Il appartiendra à l’administration d’en apprécier la gravité.

**Article 31 : LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes, fera l’objet d’une tentative de réconciliation par entente directe.

A défaut du règlement à l’amiable, tous les différends découlant du présent marché seront tranchés par la juridiction Camerounaise Compétente.

**Article 32 : Résiliation du marché**

Le présent marché peut être résilié de plein droit dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.

La liquidation des sommes dues à la date de résiliation tient compte du volume de travail déjà réalisé, de la quantité et de la qualité du matériel déjà fourni, et du décompte des sommes dues.

**Article 33 : VALIDITE**

Le présent marché ne prendra effet qu’après sa signature par le Maître d’Ouvrage et sa notification au Cocontractant.

PIECE N° 04

**CCTP**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN** |  | **REPUBLIC OF CAMEROON** |
| ***Paix – Travail – Patrie*** | ***Peace – Work – Fatherland*** |
| **---------** | **---------** |
| **MINISTERE DE L’ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION**  **ET DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** | **MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING**  **AND REGIONAL DEVELOPMENT** |
| **---------** | **---------** |
| **SECRETARIAT GENERAL** | **SECRETARIAT GENERAL** |
| **---------** | **---------** |
| **DIRECTION GENERALE DE L’ECONOMIE ET DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS** | **DIRECTORATE GENERAL OF ECONOMY AND**  **PUBLICS INVESTMENTS PROGRAMMING** |
| **-----------** | **-----------** |
|  |  |  |

RECRUTEMENT D’UN CABINET EN VUE DE LA REALISATION D’UN AUDIT ECONOMIQUE DE LA FILIERE AVICOLE

TERMES DE REFERENCE

**OCTOBRE 2018**

1. **Contexte et justification**

Au Cameroun, l’aviculture est une activité qui se pratique sur l’ensemble du territoire, et se caractérise par la production du poulet. Sa production s’opère suivant des procédés traditionnels et modernes. Au sein de ces deux systèmes de production, l’élevage traditionnel, est caractérisé par l’absence des contraintes de rentabilités d’une part et d’autre part, il y’a l’élevage moderne et commercial qui porte sur les souches améliorées d’origine étrangère et caractérisées par la recherche de la rentabilité et du profit. L’évolution de cette filière est particulièrement observée sur ce plan.

En effet, avant l’avènement de la deuxième épizootie de grippe aviaire en 2016, sa contribution a atteint le pic de 1% du PIB en termes de production de richesse avec près de 15 milliards de FCFA de chiffre d’affaire. Cette performance a permis d’ériger le secteur avicole au statut de filière de croissance en ce sens qu’elle tendait à constituer un pilier de l’économie camerounaise. Ce niveau de production couvrait à hauteur de 14% des besoins de la population en protéines animales.

La filière avicole contribue ainsi et de manière significative à l’autosuffisance alimentaire, elle rentre en cohérence avec la stratégie nationale en matière de création d’emplois. En effet, elle se présente aujourd’hui comme l’une des chaines de valeur les mieux organisées de l’économie camerounaise.

Au lendemain de la crise de 2006, la restructuration de la filière a développé de nombreuses externalités positives telles que la production et la commercialisation des intrants. Des possibilités d’exportation (d’œuf) se sont développées avec des circuits efficaces dans les pays de la sous-région. Les bassins de production se sont davantage développés notamment à l’Ouest, au Nord-Ouest et dans le Littoral avec un potentiel également fort dans le Centre. Un savoir-faire local s’est développé et des emplois directs et indirects ont été générés. En 2015, l’effectif s’est accru pour atteindre un pic de 80,3 millions de têtes. La production de viande a augmenté de 6,6 ¨%. La production d’œufs de table s’est également établie à 74 908 tonnes, soit une hausse de 5,7% par rapport à 2014.

Il convient de souligner que cette tendance haussière s’explique par (i) la distribution par la Caisse de Développent du Nord-ouest 50494 poussins d’un jour à 289 éleveurs formés sur les techniques modernes de conduite de l’élevage avicole, (ii) l’intensification de la volaille traditionnelle par la distribution des poulaillers améliorés, (iii) l’encadrement par le PACA de 160 producteurs de volaille de chair et 96 de volaille de ponte, (iv) la vaccination de 636 026 volailles contre la maladie de Newcastle. Par ailleurs, il est à noter que depuis 2008, le Gouvernement a soutenu les efforts de relance de la filière suite aux pertes dues à la psychose de la grippe aviaire via un appui du à l’Interprofession avicole(IPAVIC) qui est estimé à plus d’un milliard et demi de FcFa. Cet appui a permis la subvention en œufs à couver et l’acquisition de parentaux et de maïs. A ce titre, un compte avait été ouvert à cet effet, au sein de la Caisse Autonome d’Amortissement où un financement annuel était affecté afin de couvrir la relance de ladite filière. Le programme Agropole qui est logé au sein du MINEPAT pèse environ quatre milliards trois cent soixante millions quatre-vingt et un mille six cent quatre-vingt-quinze Fcfa **4 360 081 696 Fcfa** dans cette filière. Tout ceci matérialise l’interventionnisme accru des pouvoirs publics au sein de cette filière.

Mais, la résurgence de l’épizootie de grippe aviaire a fait reculer la production de viande de volaille de 35% au premier semestre 2016 et en glissement annuel. Ce qui a conduit à des abattages, et une longue interdiction de circulation des produits vers les grands sites de consommation. Cette situation a ainsi fragilisé l’élan de cette filière dans son positionnement stratégique au sein de notre économie. Cela s’est manifesté par une perte significative des investissements opérés par les acteurs impliqués: des cheptels de parentaux ont été détruits, un ralentissement de ladite activité a été observé. En plus de cela, des compressions et des licenciements du personnel ont été effectués dans les sites de production.

Face à la pertinence des enjeux qui découlent du besoin de repositionnement de la filière au sein de notre économie, le ministre de l’économie de la planification et de l’aménagement du territoire a instruit que soit réalisé un audit économique à l’effet  d’évaluer la situation actuelle de la filière avicole et déboucher sur des mesures concourant à la relance de ladite filière.

Tout compte fait, la filière avicole est une niche d’emplois, solution à la réduction de certaines importations qui plombent notre balance de paiement et pourvoyeuse de devises à l’économie camerounaise d’où la nécessité d’opérationnaliser le présent audit économique sollicité.

1. **Objectifs de la mission**

L’objectif principal vise à évaluer la situation actuelle de la filière avicole dans la perspective d’améliorer sa compétitivité et sa productivité, en vue d’augmenter la contribution de cette filière dans la croissance économique du Cameroun.

De manière spécifique :

* Réaliser un état des lieux de la situation au sein de la filière;
* Opérer une évaluation de l’impact des appuis sur la production de la filière avicole et sa contribution à la croissance économique;
* Proposer des actions stratégiques qui visent à ajuster les disfonctionnements et relancer la filière avicole et l’amélioration du cadre institutionnel,

**3 résultats attendus**

* Un état des lieux sur le fonctionnement des activités de la filière avicole au Cameroun est réalisé.
* Une évaluation des activités menées avec les appuis des financements publics est opérée, ainsi que l’impact de ceux-ci sur la compétitivité des entreprises de ce secteur sur le marché national et même mondial.
* Un plan d’actions stratégiques à mener est élaboré, assorti des recommandations visant à l’exécutions desdites mesures.

**4 Méthodologie**

Dans le cadre de la réalisation du présent audit, un cabinet sera recruté à l’effet de produire le travail attendu. A ce titre, le consultant devra présenter un plan de travail et un canevas de rédaction du rapport. Un organe devrait apporter les ajustements au cours de l’évolution des travaux; à l’effet de garantir une bonne exécution de la prestation.

Les travaux des experts se feront en étroite collaboration avec l’ensemble des acteurs de la filière avicole. Toutefois, le soumissionnaire devrait se plier aux règles de réserves et de confidentialité conformément aux principes déontologiques nécessaires à la réussite de ladite activité. Les travaux porteront sur des séances de travail avec les producteurs, l’interprofession, les institutions rattachés au secteur avicole. Des visites sur des sites stratégiques de production seront effectuées, ainsi qu’une analyse de la documentation disponible en vue d’atteindre les objectifs.

La prestation du cabinet vise à présenter au gouvernement une évaluation économique et financière de la filière et un audit des subventions alloués par le MINEPAT et élaborer un plan d’actions stratégiques à mener, assorti des recommandations visant à l’exécutions desdites mesures.

Le cabinet produira la version finale du rapport de la prestation en intégrant toutes les améliorations de l’atelier de validation, du MINEPAT. Il produira le rapport final en 25 exemplaires physiques et déposera une version soft en Word et PDF enregistrée dans une clé USB.

A ce titre, il effectuera:

* Une Evaluation financière qui consiste à:
* Evaluer les plans d’investissements prévus dans le cadre de la stratégie nationale liée au développement de ladite filière.
* Effectuer un état des lieux complets des financements accordés par le MINEPAT au sein de la dite filière,
* évaluer la performance des ressources humaines en place ;
* Une évaluation économique qui consiste à:
* Analyser l’apport de la filière avicole dans la réalisation du PIB ;
* Analyser la contribution du secteur en vue de l’amélioration de notre balance commerciale ;
* Analyser la contribution du secteur en termes de lutte contre la pauvreté (création d’emploi, développement des infrastructures) ;
* Analyser l’impact sur la fiscalité ;
* Evaluer les progrès réalisés au sein de la filière en matière de compétitivité
* Audit des réalisations subventionnées par l’Etat
* Evaluation de la conformité avec les cahiers de charges relatifs à l’appui reçu.
* Evaluer globalement les résultats obtenus.

**5**  **Supervision de la prestation :**

Le Cabinet travaillera sous la supervision et la coordination technique du Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire (MINEPAT) à travers le Groupe de travail mis en place à cet effet.

**6- Durée de la mission**

Ladite mission se déroulera sur une durée de 13 semaines à partir de la date d’identification du cabinet.

**7- Livrables attendus**

Le soumissionnaire devra produire les documents ci-après:

* Note de cadrage et plan d’exécution ;
* Rapport de démarrage;
* Rapport diagnostic de la filière;
* Rapports d’évaluation économique, financier et d’audit des réalisations émanant des subventions par l’Etat ;
* Rapport d’étape sur les différents plans d’actions stratégiques envisagés pour la relance de la filière;
* Rapport final de la mission

Ces différents documents soumis, sont validés par la Commission de Suivi et de Recette Technique tout au long de la prestation.

**8- Calendrier**

La mission se déroulera suivant trois grandes articulations :

* Une étape préparatoire, d’information et de débriefing avec les principaux acteurs de la filière
* Une phase de descente sur les principaux sites de productions ;
* Une phase de rédaction, validation et d’édition du rapport définitif.
* **Chronogramme d’ exécution des activités**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Phase | 1er sem | 2esem | 3esem | 4esem | 5esem | 6esem | 7e sem | 8e sem | 9e sem | 10e sem | 11e sem | 12e sem | 13e sem |
| Etape préparatoire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Phase de descente sur les sites de production |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Phase de rédaction du rapport |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Atelier de validation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. Profil du Consultant/ Cabinet

La prestation sera réalisée par un Cabinet d’Etudes comprenant un ***Chef de mission***

* Etre titulaire d’un diplôme universitaire de BACC +5 en sciences économiques; agronomie.
* Avoir des connaissances approfondies et adéquates des problématiques ainsi que des orientations stratégiques et opérationnelle du gouvernement dans le secteur agropastoral.
* Avoir déjà participé avec une position de leader à l’élaboration satisfaisante de deux audits économiques d’une filière.
* Bonne connaissance de la problématique de la structuration de la filière avicole;
* Disposer d’expériences avérées en matière d’analyse de la compétitivité;
* Avoir une bonne connaissance des principales filières de l’économie camerounaise;
* Avoir une bonne connaissance de l’élaboration et du suivi des plans de développement des filières;
* Avoir une expérience avérée de dix ans au moins dans la conduite des études d’analyse économique à caractère sectoriel;
* Avoir une bonne connaissance des mécanismes d’appui au secteur privé.

***Expert en gestion financière :***

* Etre titulaire d’un diplôme universitaire de Bac +5 au minimum en sciences économiques, finances, gestion;
* Avoir déjà participé à l’élaboration satisfaisante d’un audit économique d’une filière ;
* Disposer d’une expérience d’au moins 05 dans le domaine de l’audit financier, et de la gestion d’entreprise;
* disposer d’une expérience en économie et finance des entreprises du secteur avicole est un atout;
* avoir une expérience dans l’amélioration de la rentabilité et des coûts de production.

***Expert en élevage et production animale*** :

* Etre titulaire d’un diplôme universitaire de bac +5 en production animales ou sciences vétérinaires.
* Bonne connaissance de la problématique et les procédés de structuration de la filière avicole;
* Avoir une expérience d’au moins cinq ans dans la maitrise des procédés de la chaine de valeur de la filière avicole;
* Etre capable de proposer des recommandations et des solutions adaptées qui vont permettre aux acteurs d’atteindre leurs objectifs et maximiser la rentabilité et la qualité de la production;

***Expert en gestion des ressources humaines :***

* Etre titulaire d’un diplôme universitaire de bac +*5* en gestion des ressources humaines, droit du travail ;
* Justifier de Cinq (5) ans d’expérience professionnelle dans l’administration des Ressources Humaines et la gestion des organisations, notamment dans la structuration d’un service ;
* Avoir des connaissances pointues du monde de l'entreprise et de son économie ;
* Connaissance approfondie de la gestion des organisations;
* Avoir déjà participé à la structuration d’un Service de ressources humaines et développé ses outils et procédures d’intervention et de contrôle sera considéré comme un atout majeur.

**8 Evaluation des offres**

L’évaluation des dossiers portera sur les critères éliminatoires et les critères d’évaluation techniques.

*Critères éliminatoires :*

* Non-respect du délai de dépôt
* Déclarations inexactes et fournitures des pièces non authentiques ;
* Absence d’une pièce conforme du dossier administratif.
* Note attribuée par la sous-commission d’analyse inférieure à 70.

*Critères d’évaluation technique :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Critères d’évaluation** | **Note** |
| 1 | Présentation de l’offre | 5 |
| 2 | Conformité au plan de travail, méthodologie proposée | 35 |
| 3 | Références du cabinet | 20 |
| 4 | Qualifications et Expériences du personnel clé et d’appui | 40 |
| **TOTAL** | | 100 |

**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION** | **PU en chiffres** | | | **PU en lettres** |
| 1 | HONORAIRES CHEF DE MISSION |  |  |  |  |
| 2 | HONORAIRES expert N°1 |  |  |  |  |
| 3 | HONORAIRES expert N°2 |  |  |  |  |
| 4 | HONORAIRES expert N°3 |  |  |  |  |
| 5 | Production du rapport, atelier de validation, communication et logistique |  | | |  |
| **TOTAL HTVA**  **TVA**  **TOTAL TTC** | |  | | | |

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION** | **UNITE** | **QTE** | **PU** | **MONTANT HTVA** |
| 1 | HONORAIRES CHEF DE MISSION | H/M | 65 |  |  |
| 2 | HONORAIRES expert N°1 | H/M | 65 |  |  |
| 3 | HONORAIRES expert N°2 | H/M | 65 |  |  |
| 4 | HONORAIRES expert N°3 | H/M | 65 |  |  |
| 5 | Production du rapport, atelier de validation, communication et logistique | FF | | |  |
| **TOTAL HTVA**  **TVA**  **TOTAL TTC** | |  | | | |

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de : …………………………

**GRILLE D’EVALUATION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** |  | **SATISFACTION** | |
|  | **Références de l’Entreprise** | **20** |  |
|  | 1ère et dernière page de deux marchés au moins relatifs aux travaux d’étude | 10 |  |
|  | PV de réception des deux derniers marchés ci-dessus | 10 |  |
|  | **Expérience du personnel d’encadrement** | **40** |  |
|  | **Chef de mission** (Bac + 5) en économie ou agroéconomie | 10 |  |
|  | Copie du diplôme légalisé du Chef de mission | 5 |  |
|  | CV signé et daté du Chef de mission | 5 |  |
|  | **Expert en gestion financière** | **10** |  |
|  | Copie du diplôme légalisé | 5 |  |
|  | CV signé et daté | 5 |  |
|  | **Expert en élevage et production animale** | **10** |  |
|  | Copie du diplôme légalisé | 5 |  |
|  | CV signé et daté | 5 |  |
|  | **Expert en ressources humaines** | **10** |  |
|  | Copie du diplôme légalisé | 5 |  |
|  | CV signé et daté | 5 |  |
|  | **Méthodologie** | **35** |  |
|  | Organisation de l’exécution des travaux | 15 |  |  |
|  | Planning d’exécution conforme au modèle | 15 |  |
|  | Délai d’exécution en rapport avec le DC | 5 |  |
|  | **Présentation** | **5** |  |

**Le non respect des 70 points sur 100 entraînera l’élimination de l’offre.**

**FORMULAIRES DE SOUMISSION**

A Monsieur --------------------------------(Maitre d’Ouvrage)

Je soussigné-------------------------------

Nom, prénom, nationalité et domicile, Tél. RC n° contribuable) après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Dossier de consultation N°-----------pour la réalisation des

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de prestation à exécuter,

Me soumet et m’engage à exécuter ces prestations conformément aux clauses et condition du dossier de consultation moyennant la somme de ---------------------------------F CFA hors taxe

Le montant à été calculé sur la base de prix unitaire et de la quantité fugurant au devis estimatif qui est joint à la présente soumission

Le montant de la TVA est de ---------------------------------------

Je m’engage si ma soumission est retenue à exécuter le marché dans un délai de--------------------------mois

Je m’engage à maintenir le montant de ma soumission pendant la période de 90 jours à compter de la date de la remise des offres.

Je demande que la somme due par le Maitre d’Ouvrage me soit payée de la manière suivante pour les travaux pour lesquels je suis attributaire

Je demande que la totalité du montant de ma soumission me soit payé en monnaie nationale, par crédit du compte N°----------------------- Ouvert au nom de --------------------------- à la banque ---------------------------à------------------------

**MODEL DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

**(GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)**

**(**Banque)

Référence de la caution N°--------------------------------------------------------------------

A Monsieur--------------------------------------(Maitre d’Ouvrage)

Appel d’offres n°\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CAUTION BANCAIRE POUR SOUMISSION POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Bureau de contrôle---------------------------------------------(soumissionnaire) remet en date du--------------------------------------------Auprès de-------------------------------------- une offre concernant le contrôle technique des deux ponts susmentionnés

A cet effet, et en accord avec les conditions établies dans le dossier d’appel d’offres le soumissionnaire doit présenter au-------------------------------------- (Maitre d’Ouvrage Délégué ) une garantie de soumission s’élevant à un montant de (fixé dans le RPAO)

Par la présente, nous soussigné---------------------------------(Banque) sommes vis-à-vis du -------------------------(Maitre d’Ouvrage) engagés par le soumissionnaire pour la somme de------------------------------------(chiffres)----------------------------------------(lettre)

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toute discussion à verser, à la première demande écrite et sans délai. le montant totale de, la caution sur le compte indiqué par le Maire, dès que lui, à travers les personnalités autorisées, nous informera par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l’engagement que constitue son offres.

La demande de paiement de la garantie devra être contresignée par le Directeur Général du MEADEN

La présente caution sera libérée au plus tard 30jours après l’expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où mon Bureau de contrôle est attributaire du contrat, après constitution de la garantie de bonne exécution.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celle du Cameroun

Fait à -------------------------le

Signature(s)---------------------

M(s) -----------------------------

page 37

# MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF POUR CHAQUE TRANCHE

# (GARNTIE DE BONNE EXECUTION)

# 

# Banque :

Référence de la Caution N°---------------------------------------

A Monsieur le -----------------------------------------(Maitre d’Ouvrage)

Bureau de contrôle :

CAUTION POUR GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Nous, Banque ----------------------------------avons été informés qu’entre le --------------------------------------

Conformément aux dispositions du contrat N°------------------- le Bureau du contrôle est tenu de remettre au Maitre d’Ouvrage une caution Bancaire garantie de bonne exécution des travaux susmentionnée ,couvrant les garanties ,engagements et autres obligation incombant au Bureau de contrôle du fait de contrat, d’un montant égal à -------------------------------- pour cent du montant TTC du contrat soit

Nous Banque ---------------------------------nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente à payer en faveur de Monsieur le ----------------- à la première demande écrite de Monsieur le ---------------------------------(Maitre d’Ouvrage) et dans un délai de 8 (huit) semaines maximum ,jusqu’à concurrence du montant de la présente caution, soit ----------------------- toutes les sommes qui pourraient être dues par le Bureau de contrôle au Maitre d’Ouvrage du fait le bureau

De contrôle ne remplirait une ou plusieurs de ses obligations prévues au contrat

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l’objet d’une lettre justificative recommandée avec accusée de réception et copie au Bureau de contrôle formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

Cette lettre devra être contresignée par le Maître d’ouvrage

La présente caution Bancaire entrera en vigueur à la date de notification du contrat au Bureau de contrôle

L’original de la présente caution sera réservée à la Recette Municipale de ----------------------------

Cette caution sera libéré dans un délai de quatre vint dix jours (90) à compter de date de réception provisoire de la tranche considéré

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sur demande expresse de notre part

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celle du Cameroun

Fait à -------------------------le

Signature(s)---------------------

M(s) -----------------------------

Page 38

# MODELE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(s) (1)

(2) agissant en qualité de au nom et pour

le compte de la société domiciliée à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent dossier d’appel d’offres relatif aux travaux de …………………, et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et la difficulté, me soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons) à fournir les prestations conformément aux conditions du dossier de consultation n°0../DC/…………. moyennant les prix de :

Montant hors taxes en chiffre et en lettre ………………………..

Montant toutes taxes en chiffre et en lettre.

Dans le cas ou je me verrais (nous verrons) attribuer le marché, la remise consentie sera de

% du prix global.

Ces montants sont calculés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix et des quantités du détail estimatif joint à la présente soumission.

Le délai de livraison est de mois à compter de la notification de l’ordre de service de commencer les travaux.

Les prix indiqués ont été établis aux conditions économiques en vigueur le mois précédent celui de la remise des offres.

Les paiements seront effectués par le Maître d’Ouvrage en francs CFA au compte ouvert par le cocontractant :

Je m’engage à maintenir ma soumission pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des Offres

Je déclare (nous déclarons) avoir pris parfaitement connaissance de l’arrêté n° 3430 de l’octobre 1959 fixant les Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des Travaux Publics et des fournitures et du décret n° 2004/275 du 24/09/2004 portant code des Marchés Publics au Cameroun et ses modifications subséquentes.

Sont annexés à la présente soumission datée, signées, les pièces prévues du règlement particulier d’Appel d’Offres

Fait à , le

Le(s) Soumissionnaire(s)

Signature(s)

NB

Lorsqu’il y aura plusieurs Entrepreneurs, ils devront mettre « nous soussignés »

, « Nous soumettons » et « nous engageons conjointement et solidairement », la Société

Faisant office de société mère, à

1. Nom(s), Prénom(s) et Nationalité(s) du (des) soumissionnaire(s).
2. Responsabilité exercée dans la société.

**MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

**(GARANTIE DE BONNE EXECUTION**)

**Banque :**

**Référence de la Caution : N°……………………**

**A Monsieur le ………………………………,** Maître d’ouvrage

**Entreprise :**

**CAUTION POUR LA GARANTIE DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX DE ……………………………………………………………..**

Nous (Banque)…………………………….. avons été informés qu’entre le ……………… agissant en tant que Maître d’ouvrage ……………… agissant en tant que cocontractant, un contrat sera conclu pour l’exécution des travaux de …………

Conformément aux dispositions du Contrat N°……………….…, le Cocontractant est tenu de remettre au Maître d’ouvrage une caution bancaire de garantie de bonne exécution des travaux, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Cocontractant du fait de contrat, d’un montant égal à ……………… pour cent du montant TTC du contrat, soit ………………………………

Nous,( Banque)……………… nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur de …………… à la première demande écrite de Monsieur le ………………. et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu’à concurrence du montant de la présente caution, soit ………………… toutes les sommes qui pourraient être dues par le Cocontractant au maître d’ouvrage du fait que le Cocontractant ne remplirait clairement pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au contrat.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l’objet d’une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Cocontractant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

Cette lettre devra être signée par le Maître d’ouvrage.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du contrat au Cocontractant.

L’original de la présente caution sera conservé par le Maître d’ouvrage.

Cette caution sera libérée dans un délai de dix jours (10) à compter de la date de réception provisoire.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à ……………………………. Le …………………

Signature (s)

M (s)